

**RÉVISION DU PGMR DE LA VILLE DE ROUYN-NORANDA :
« UN BON PAS, MAIS ENCORE DU CHEMIN À FAIRE! »**

Rouyn-Noranda, le 17 juin 2015. – Toutes les MRC de la région effectuent actuellement la révision de leur Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) et la Ville de Rouyn-Noranda a été la première à rendre public son projet de PGMR afin de recueillir les commentaires et les préoccupations de la population et des acteurs de la région. Le CREAT, de par son rôle de veille environnementale et de son implication soutenue en lien avec la gestion des matières résiduelles depuis sa création, en 1995, a donc commenté ce projet de PGMR en déposant un mémoire à la Ville (consultez le mémoire du CREAT en suivant ce [lien](http://www.creat08.ca/pdf/publications/memoire12juin2015.pdf) : <http://www.creat08.ca/pdf/publications/memoire12juin2015.pdf>).

Dans son mémoire, le CREAT félicite la Ville pour les mesures proposées et les orientations prises, mais souhaiterait que celle-ci soit d'autant plus ambitieuse dans son PGMR. Même si la Ville a élaboré des mesures en réduction à la source et en réemploi, le CREAT considère que plus d'actions doivent être proposées en lien avec ces deux volets. En effet, « *un déchet évité est un déchet qu'il n'est pas nécessaire de gérer, donc des frais en moins pour les citoyens* » souligne M^{me} Jacinthe Châteauvert, présidente du CREAT.

Parmi les 34 recommandations du mémoire, le CREAT considère que, dans le but de lutter contre les dépotoirs sauvages, la Ville devrait se doter d'écocentres satellites, de points de dépôts temporaires (en période de chasse par exemple) et devrait faciliter l'utilisation de ces services par les citoyens, et ce, sans frais, en augmentant les limites des quantités permises par citoyen. En ce sens, le CREAT se réjouit de l'ouverture de l'écocentre de proximité Arthur-Gagnon, sur la rue Marcel-Baril.

Le CREAT est cependant inquiet que l'échéancier pour l'implantation d'une 3^e voie pour la collecte des matières compostables soit à nouveau repoussé et s'interroge, à savoir, si la Ville arrivera à atteindre l'objectif provincial qui est de recycler 60 % de la matière organique putrescible résiduelle et si celle-ci sera prête pour le bannissement des matières organiques des sites d'enfouissement prévu pour 2020.

En tant qu'organisme de concertation régional, le CREAT invite la Ville à s'impliquer davantage dans le réseautage en gestion des matières résiduelles dans la région afin de tirer profit des synergies potentielles et de favoriser une meilleure prise en charge locale des matières résiduelles.

Le CREAT suivra de près la suite du processus de consultation afin de voir si la Ville intégrera les préoccupations et les recommandations des citoyens et des groupes environnementaux à son PGMR. Le CREAT compte également commenter les autres projets de PGMR de la région, notamment celui de la MRC de la Vallée-de-l'Or, rendu public aujourd'hui même.

- 30 -

Pour information : Sophie Laliberté, chargée de projets
Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi- Témiscamingue
819 762-5770
info@creat08.ca